

Communication sur le débat d'orientations budgétaires 2014

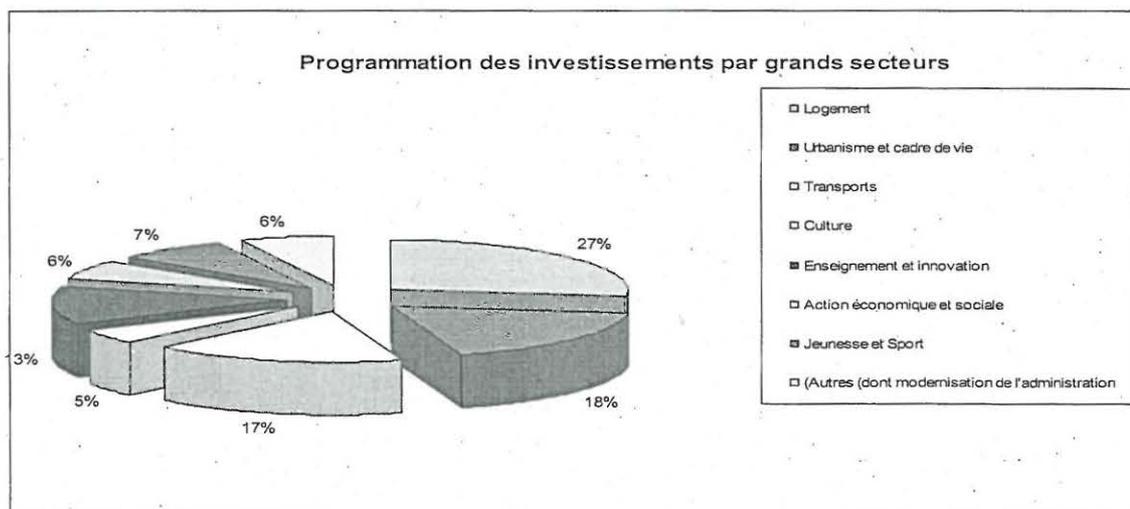
Depuis 2001, une double exigence a guidé notre action : d'un côté nous avons tout entrepris pour tenir nos engagements en protégeant les Parisiens et en remettant Paris en mouvement ; d'un autre côté nous avons consolidé l'assise financière de Paris grâce à une gestion exigeante et sérieuse qui laisse à la prochaine équipe municipale toute la latitude dont elle aura besoin. C'est donc en préservant les grands équilibres budgétaires que nous avons changé le visage de Paris en investissant massivement pour réhabiliter, rénover et innover, en étendant le périmètre des services publics municipaux pour les mettre en adéquation avec les attentes des Parisiens, et en faisant de la solidarité le socle de la cohésion d'une société plus jeune, plus nombreuse et plus diverse.

C'est dans cette dynamique que nous continuerons d'honorer en 2014 les engagements pris en 2008 et au terme desquels nous aurons créé pour les Parisiens 4 500 places en crèches, 30 ha d'espaces verts, plus de 100 000 m² de pépinières d'entreprise supplémentaires, tout en atteignant le seuil des 20 % de logements sociaux avec 6 ans d'avance sur la date prescrite par la loi (I). Ce mouvement, qu'il n'est pas question de ralentir, continuera à intégrer les plus vulnérables toujours menacés par la crise (II). Il reposera cette année encore sur la gestion rigoureuse dont le rapport de la Chambre Régionale des Comptes a souligné l'efficacité et qui procure à notre collectivité, en dépit des fluctuations observées sur certaines recettes, de vraies marges de manœuvre pour le présent et l'avenir (III)

I. Tenir tous les engagements pris devant les Parisiens depuis 12 ans

1. continuer à investir massivement

Dans le BP 2014, nous consacrerons 1,4 Md€ aux dépenses d'investissement pour garantir le dynamisme de Paris. A titre de comparaison, sous la mandature 1995-2001, le niveau annuel moyen d'investissement était de l'ordre de 750 millions. Cette enveloppe permettra de tenir les engagements que nous avons pris en 2008 devant les Parisiens, tout en poursuivant l'entretien et la rénovation de notre patrimoine. Comme annoncé, l'investissement global sur la mandature sera de 9,3 Md€. Le premier trimestre 2014 verra, avec un rythme de livraison inédit, l'aboutissement des chantiers déjà lancés ainsi que l'ouverture d'équipements financés dans les exercices précédents.



L'effort considérable de rattrapage réalisé en termes d'investissement pour combler les importantes lacunes accumulées avant 2001 permettra à la prochaine municipalité de partir sur des bases solides, et de mettre en œuvre les priorités qui seront choisies par les électeurs en mars prochain.

2. ... pour changer le visage de Paris

Au cours du mandat, le visage de Paris aura profondément été modifié, que ce soit à travers la création de nouveaux quartiers conquis sur les friches (Clichy Batignolles, Paris Rive Gauche, Paris Nord-est), les grands projets de rénovation urbaine dans les quartiers populaires (Montmartre Clignancourt 18^{ème}, Porte de Vanves

14^{ème}, St Blaise 20^{ème}), et la réhabilitation soutenue d'un patrimoine parisien tourné vers de nouveaux usages en phase avec les évolutions de notre temps. C'est ainsi que les berges ont été transformées en espace dédié aux loisirs, aux sports et à la culture, que la nouvelle place de la République dotée d'une ludothèque et d'un café social offre 50 % de surface supplémentaire aux piétons, que la Gaité Lyrique s'est ouverte aux arts numériques et aux musiques actuelles ou que la Petite Ceinture est devenue un lieu de promenade et un réservoir de biodiversité dans le 15^{ème} arrondissement. Dans le même temps, nous avons eu recours à des aménagements innovants et écoresponsables permettant la réduction de l'empreinte carbone de notre ville et l'application des normes du Plan Climat dans la construction de nos bâtiments.

Parce que cette mutation de grande ampleur dessine une ville où chacun dispose des mêmes opportunités et des mêmes chances, elle est inséparable d'une politique ambitieuse de mise en accessibilité. C'est la raison pour laquelle notre collectivité s'est fixée, conformément à la loi de 2005, de rendre la voirie et les établissements recevant du public accessibles aux personnes en situation de handicap à l'horizon 2015. Ce sont d'ores et déjà près de 150 écoles, 70 gymnases et 26 piscines qui sont accessibles à tous les Parisiens. Ce mouvement devra se poursuivre dans les années à venir.

Nous avons enfin su dépasser les frontières du périphérique, pour engager avec les collectivités voisines un processus partagé de construction d'un nouveau territoire. C'est ainsi que nous avons créé en 2009 le Syndicat Paris Métropole qui regroupe aujourd'hui plus de 200 collectivités de tous bords politiques et qui a été un incubateur de la Métropole du Grand Paris à venir. L'investissement de Paris en faveur de la démarche métropolitaine s'est traduit par un engagement financier et opérationnel conséquent. Un plan de mobilisation, décliné en 30 actions métropolitaines utiles et concrètes, a été présenté en 2012 et parviendra à son terme en 2014. Paris s'est aussi ouvert sur le grand territoire de la métropole en multipliant les conventions de partenariat ces dernières années, avec la Seine-et-Marne (2011), l'Essonne (2012), la Seine-Saint-Denis et Est-Ensemble (2013). C'est de cette manière que se sont établis des projets prioritaires et partagés, tels que le regroupement à Pantin des moyens que Paris et la Seine-Saint-Denis dédient à la prévention des addictions et à la lutte contre la toxicomanie.

3. ... pour améliorer le cadre de vie des Parisiens

Depuis 12 ans, le quotidien des Parisiens s'est amélioré grâce à un investissement municipal massif dans la propreté, la sécurité, les déplacements, la culture et l'environnement. Tous les arrondissements de Paris sont concernés. C'est ainsi que des équipements de proximité toujours plus nombreux et modernes sont mis à la disposition des Parisiens. Avec 10 300 places supplémentaires en crèche par rapport à l'année 2001, nous atteindrons en 2014 un taux d'équipement de 44 % contre 16 % au niveau national. Globalement de 2001 à 2014, 21 bibliothèques auront été rénovées, 11 construites, 3 maisons des pratiques artistiques amateurs, 9 nouveaux collèges, 42 nouvelles écoles, le 104, le cinéma le Louxor, les Trois Baudets, la Maison des Métallos, l'Institut des Cultures d'Islam, les 16 salles de sport et 19 gymnases, 9 aires de glisse, 9 murs d'escalade, 7 piscines, des aires sportives sur les Berges de Seine, le stade Jean Bouin auront vu le jour, apportant une qualité de vie nouvelle à chaque quartier de Paris. La piscine Beaujon (8^{ème}) ouvrira au public en février 2014, la piscine Molitor (16^{ème}) en avril. Plusieurs grands aménagements verront le jour, comme celui de l'ancien Hôpital Broussais sur lequel un équipement culturel, un établissement pour personnes âgées et une promenade plantée seront inaugurés.

Par ailleurs, le réseau de transport public durable et novateur n'a cessé de progresser, avec les prolongements du tramway T3, de la ligne 8, de la ligne 12 et de la ligne 4, mais également avec la mise en service de plusieurs services de « traverses » (dans le 11^{ème}, le 14^{ème}, le 17^{ème}, le 18^{ème}, le 19^{ème}, mais également dans le 15^{ème} depuis octobre 2013) profitant chacune à plus de 300.000 voyageurs par an. 700 km de pistes cyclables ont vu le jour, accompagnant le déploiement de Vélib' avec ses 257000 abonnés et près de 183 millions de locations depuis 2007, tandis que le service Autolib' étendu à toute l'agglomération parisienne, constitue un moyen de transport aussi novateur qu'utile et efficace, qui a déjà vu plus de 100 000 abonnements.

En 2014, l'amélioration de la mobilité et des transports notamment collectifs demeurera une préoccupation constante car c'est du quotidien des Parisiens dont il s'agit. C'est là une des traductions concrètes de notre ambition écologique pour la capitale. Nous débiterons ainsi les travaux pour prolonger la ligne de tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la porte d'Asnières. Nous contribuerons aussi au financement et au lancement des travaux pour le prolongement de la ligne 14 vers la Mairie de Saint-Ouen. En dehors des grands projets, notre contribution au STIF pour le développement des transports collectifs restera encore une fois à la hauteur des enjeux (près de 370 M€), afin de continuer à améliorer l'offre et la qualité de service des transports en commun à Paris, et d'augmenter

notamment l'achat de bus propres. Nous poursuivrons aussi nos investissements pour faciliter la vie des Parisiens, en mettant en œuvre notamment de nouvelles modalités de paiement du stationnement : en 2014, il sera possible de payer son stationnement par SMS.

4. ... pour amplifier la transition écologique engagée

Conformément aux engagements pris par la collectivité à l'occasion du plan pour lutter contre la pollution présenté au conseil de Paris de novembre 2012, plusieurs mesures sont mises en œuvre parmi lesquelles la rénovation énergétique des logements sociaux (au rythme de 4500 appartements par an) et la réduction de la consommation énergétique des bâtiments municipaux. Dans nos écoles, nous amplifierons les efforts d'économies d'énergie déjà réalisés. En 2014 la nouvelle Charte logistique urbaine sera déployée et produira ses premiers effets en matière de réduction des gaz à effet de serre. Une plateforme Internet « Coach Co-Pro » offrira aux copropriétés parisiennes un outil de référence pour faire face aux défis de la rénovation énergétique.

En 2014, le réseau de bornes de recharge électrique de la Ville sera également développé avec le déploiement de 700 nouvelles bornes, en partie dans le prolongement des stations Autolib', en partie sur des zones de livraison à destination des professionnels mobiles et des particuliers, afin de promouvoir l'achat de véhicules électriques.

En 2014, un effort substantiel sera enfin réalisé pour protéger la ressource en eau, favoriser le respect de ses différents usages et préparer la Ville de demain. Dans tous les nouveaux projets d'aménagement nous intégrerons et mettrons en place des réseaux d'eau non potables. Le développement du recours à l'eau non potable est un enjeu pour demain : nous devons donc agir dès aujourd'hui. En 2014 nous accélérerons ainsi la conversion de l'arrosage de nos jardins et l'eau non potable sera aussi utilisée dans un des fleurons de Paris, le Parc Floral du bois de Vincennes. Près de 5 M€ seront ainsi engagés en 2014 pour faire de Paris un incubateur du progrès écologique.

Enfin, le marché de performance énergétique sur l'éclairage public a permis de diminuer nos dépenses de 10 M€ en 2012, et 7 M€ en 2013. L'ensemble du parc automobile de la Ville a, quant à lui, diminué de 10 % depuis 2008. Le recours aux véhicules du parc par les services et les élus a été réduit de 22 % entre 2001 et 2012, avec la suppression des véhicules de fonction, la mise en place de pools de chauffeurs dès 2002 et de sites d'auto-partage. En 2014, la réduction du parc automobile de la Ville se poursuit avec la restitution de 95 véhicules par le service des TAM.

5. ... pour continuer à démocratiser la culture

L'année 2014 permettra aux équipements que nous avons inaugurés en cette fin d'année d'étendre leur rayonnement dans les quartiers et les arrondissements où ils sont implantés, au profit de tous les Parisiens. Les nouvelles bibliothèques Vaclav Havel et Jacqueline de Romilly dans le 18^{ème}, les nouveaux conservatoires des 17^{ème} et 13^{ème} arrondissements, la Maison des Pratiques Artistiques Amateurs du 14^{ème} arrondissement et l'Institut des Cultures de l'Islam seront partie prenante de cette politique culturelle de proximité que nous nous sommes attachés à développer depuis 2001. Dans le même temps, les créations d'équipement se poursuivront avec l'ouverture de la médiathèque Françoise Sagan, dans l'ancien Carré St Lazare (10^{ème}), et du nouveau conservatoire du 12^{ème}. Enfin, la préfiguration dès 2014 de « La Place », futur centre hip hop des Halles (ouverture en 2015) permettra aux cultures urbaines de prendre un nouvel élan à Paris.

6. ... pour renforcer l'école au profit de de l'épanouissement et de la réussite des petits Parisiens

En 2014, nous maintiendrons nos investissements en faveur des locaux scolaires. L'école maternelle Antoine Chantin dans le 14^{ème} sera restructurée, le collège Georges Braque dans le 13^{ème} verra ses cuisines rénovées, tout comme celles du groupe scolaire Maurice d'Ocagne dans le 14^{ème}, le groupe scolaire René Binet dans le 18^{ème} rénové sera livré, l'école Dombasle dans le 15^{ème} et l'annexe du collège André Citroën dans le 14^{ème} ouvriront leurs portes. Un collège et un gymnase seront livrés dans la ZAC Saussure Batignolles (18^{ème}) en fin d'année 2014 pour une ouverture aux élèves en 2015. Les travaux de l'école primaire Chapelle International seront lancés ainsi que la deuxième phase de rénovation du collège Lucie Faure.

L'année 2014 verra l'effet en année pleine de l'aménagement des rythmes éducatifs. La Ville, pour 2014, anticipe un maintien du taux de participation aux ateliers périscolaires. Un effort significatif de formation et de recrutement de personnels sera poursuivi afin d'assurer la qualité du temps périscolaire. L'Etat vient par ailleurs

d'annoncer comme la Ville l'avait demandé dès mars 2013, le maintien d'un dispositif d'aide aux collectivités. La Ville devrait consacrer en 2014 environ 54 M€ à l'aménagement des rythmes éducatifs et à l'amélioration des temps périscolaires, près de 30 M€ de recettes provenant de la CAF et de l'Etat.

7. ... pour accroître la vitalité de l'économie parisienne

Les investissements massifs de notre collectivité contribuent à soutenir la croissance et l'attractivité : en 2013, nos 1,7 Mds€ d'investissement représentent 17 % de l'investissement civil de l'Etat, et génèrent 30 000 emplois ; tandis que dans le même temps 53% des marchés de la Ville sont aujourd'hui attribués à des PME.

L'innovation est un facteur clé de la vitalité économique. De 2008 à 2014 nous lui avons consacré 1 Md€, créant 103 000m² de pépinières d'entreprises qui pourront accueillir près de 850 sociétés, générant ainsi 5 700 emplois et faisant de la capitale une place mondiale de l'innovation.

La Ville poursuivra en 2014 cette politique ambitieuse pour promouvoir et développer l'innovation, la recherche et l'enseignement supérieur. Les entreprises innovantes bénéficieront d'un nouvel espace d'incubation dédié au secteur du tourisme avec l'ouverture du Welcome City Lab rue de Rennes dans le 6^{ème} arrondissement, qui pourra accueillir plus de 20 start-ups. De nouveaux espaces dédiés au co-working et des pôles de télétravail seront également ouverts pour répondre aux évolutions de la demande en matière d'immobilier d'entreprises. La rénovation et la transformation de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielles de la Ville de Paris seront lancées avec la sélection de l'architecte qui portera la responsabilité de dessiner ce nouveau campus scientifique et technologique au cœur de Paris. Un vaste programme de logements pour les chercheurs à la CIUP sera lancé en 2014 (6 M€), permettant d'atteindre l'objectif de 500 logements pour les chercheurs sur la mandature.

Ce volontarisme soutenu contribue globalement à l'attractivité économique et internationale de Paris, comme en témoignent régulièrement les classements mondiaux ou l'importance jamais diminuée de la fréquentation touristique de Paris (29 millions de visiteurs, plus de 1 000 congrès accueillis soient 161 000 emplois directs). Paris fait partie, avec Londres et la métropole Rhin-Ruhr, des villes européennes figurant parmi les 75 mégapoles qui devraient être les plus dynamiques à l'horizon 2025, selon une étude du cabinet McKinsey Global Institute, et occupe dès à présent la quatrième place au classement des villes les plus attractives après New-York, Londres et Toronto selon le cabinet PriceWaterhouseCoopers en octobre 2012. Enfin, Paris reste une destination privilégiée pour les investissements étrangers : le dernier classement des 25 métropoles mondiales attirant les investissements internationaux, publié en février 2013 par KPMG, situe la métropole parisienne au 6^e rang mondial.

II. Protéger l'ensemble des Parisiens au sein d'une société diverse et soudée

Le BP 2014 porte la marque de notre dialogue exigeant et constructif avec le gouvernement. Notre collectivité participera à l'effort demandé aux collectivités (baisse de 1,5Md€ des dotations de l'Etat à l'échelle nationale) qui se traduira par une baisse des dotations de l'Etat dans le budget parisien de près de 120 M€ par rapport au BP2013, ainsi que par une nouvelle progression de l'effort de solidarité parisien envers les autres collectivités, les dépenses de péréquation devant augmenter de près de 65 M€. Nous poursuivons par ailleurs nos discussions avec l'Etat afin d'obtenir une juste compensation concernant les allocations individuelles de solidarité (RSA, APA et PCH) ce qui devrait se traduire par des recettes complémentaires pour Paris d'environ 10 M€. La revalorisation du RSA, les mesures en faveur des catégories C ainsi qu'une prise en charge plus équilibrée sur le territoire national des mineurs étrangers isolés trouveront enfin leur traduction concrète dans notre budget 2014. Le budget de notre collectivité en 2014 traduira par ailleurs nos priorités renouvelées en matière de cohésion sociale, d'emploi, de logement et de tranquillité publique.

1. nous continuerons à placer la solidarité au cœur de la cohésion de la société parisienne

La Ville de Paris entend assumer entièrement son rôle protecteur au service de la cohésion sociale : depuis 2001, l'effort social a augmenté de 120 % pour atteindre 2,2 Mds€ par an. Cette évolution relève de la montée en charge, dans un contexte économique difficile, de dispositifs obligatoires (transférés par l'Etat - RSA, APA, ASE). Mais en parallèle, nous avons fait preuve de volontarisme politique en mettant en œuvre des dispositifs d'accompagnement spécifiques pour mieux répondre aux besoins des Parisiens (aides aux familles, aides au logement, aides spécifiques aux personnes âgées et aux personnes handicapées, engagement fort dans la lutte contre l'exclusion, développement d'actions avec les associations) : 320 millions d'euros de dépenses de la

collectivité sont ainsi dédiés aux efforts réalisés par Paris au-delà des normes légales, notre collectivité jouant ainsi pleinement son rôle protecteur en matière de cohésion sociale. En matière d'hébergement des personnes en situation de handicap, Paris a triplé sa capacité globale d'accueil, en proposant aujourd'hui quelques 2 065 places, dont 1 604 places en établissement et 461 places en structure d'accueil de jour. La politique ambitieuse de création de structures adaptées pour les Parisiens en situation de handicap se poursuit en 2014, avec 86 places nouvelles en hébergement, et près de 124 M€ qui y seront consacrés. Par ailleurs, deux nouveaux EHPAD ouvriront en 2014 (Villers-Cotterêts et Lourmel).

C'est sur le front de l'emploi que notre action est la plus résolue : Paris pour l'emploi est désormais le premier forum de recrutement en France, le réseau de Maisons du Développement économique et de l'emploi (MDEE) sur le territoire parisien (dont cinq ouvertes depuis 2001) et celui de la Mission locale accompagnent chaque jour les Parisiens. Notre soutien aux projets de création d'entreprises dans le secteur de l'économie sociale et solidaire a été déterminant. En 2001, 85 associations et institutions partenaires pour l'emploi étaient cofinancées par Paris : actuellement, notre collectivité mobilise et cofinance 174 structures, avec un maillage particulièrement fin sur les quartiers Politique de la Ville. Ces actions sont couronnées de succès, puisque près du quart des allocataires du RSA suivi dans l'un des dispositifs du Plan Départemental d'Insertion (PDI) trouvent un emploi chaque année. Pour preuve, le taux de chômage parisien (8,8 % fin mars 2013) est 1,7 point en-dessous du taux de chômage national (10,5%) tout comme il est inférieur au taux francilien (9,1%). Enfin, Paris agit directement pour l'emploi en étant la première collectivité employeuse de contrats aidés (1400), d'emplois d'avenir (300) et d'apprentis (650).

Dans un contexte où les effets de la crise persistent, Paris s'investit plus que jamais pour l'emploi des allocataires du RSA. Le dispositif d'insertion est en cours d'évolution pour proposer dès le second semestre de l'année prochaine des espaces parisiens pour l'insertion, structures de proximité permettant d'instruire plus rapidement les dossiers, mais aussi d'opérer un suivi avec une double compétence sociale et emploi. En 2014, nous consacrerons ainsi 331 M€ au RSA (+22 M€ par rapport au BP 2013) et 55 M€ au PDIE.

Parce que l'accès des Parisiens aux aides de la municipalité pouvait être remis en cause par les évolutions de la fiscalité au plan national, nous avons choisi de mettre en place un **bouclier social** permettant de maintenir le bénéfice des cartes Navigo-émeraude pour les seniors devenus imposables en 2013 et de relever les plafonds des allocations Paris Energie Famille, qui permet d'alléger la facture d'électricité des Parisiens qui en sont bénéficiaires, et de l'allocation pour le maintien à domicile d'un parent âgé. Il s'agit de faire immédiatement en sorte que les plus vulnérables ne soient pas exclus des dispositifs que nous avons conçus pour eux depuis 2001. Mais nous avons aussi proposé d'apporter un soutien direct au pouvoir d'achat des Parisiens en augmentant de 5 % les aides au logement pour près de 40000 familles qui consacrent 30 % de leurs revenus à leur logement. En appelant les bailleurs sociaux à stabiliser la progression de leurs loyers et en actant une baisse des tarifs de 2% dans les principaux services publics municipaux (cantines, conservatoires, etc.), la municipalité Parisienne entend pour l'année 2014 se saisir de tous les leviers dont elle dispose pour protéger les Parisiennes et les Parisiens.

2. nous continuerons à placer la question du logement au cœur de la diversité de la société parisienne

Le logement des Parisiens a été une priorité absolue depuis 2001 qui s'est traduite par un effort financier sans précédent. Sur la période 2001-2014, 4,9 Mds€ lui auront été consacrés. S'agissant du logement social notamment, 70.000 logements supplémentaires ont été financés depuis 2001, dont 7.000 pour la seule année 2013. Cet effort sera renouvelé en 2014 permettant à notre ville d'atteindre le seuil des 20% de logements sociaux fixé par la loi SRU, 6 ans avant le délai prescrit, et ce malgré le retard constaté en 2001 (13,5%). Pour relever ce défi, notre collectivité mène une **politique volontariste d'acquisition** d'immeubles : transformation de l'ancien immeuble de bureaux d'Eau de Paris rue Schœlcher (14^{ème}) en logements sociaux, acquisition de la caserne de Reuilly (12^{ème}) pour y réaliser 460 logements destinés pour moitié aux classes moyennes, inauguration de l'éco-quartier Fréquel-Fontarabie (20^{ème}) comptent parmi les projets les plus emblématiques. Le logement intermédiaire a aussi été fortement développé avec 17 500 créations depuis 2001. De même pour les logements à loyers maîtrisés puisque 20% des logements construits en ZAC disposent ainsi de loyers inférieurs aux prix du marché. Par ailleurs, près de 20.000 ménages sont devenus propriétaires grâce aux dispositifs de Prêt Paris Logement et de Prêt Parcours Résidentiel créés par la Ville. Cette mixité s'incarne tout particulièrement dans nos opérations d'envergure : Clichy Batignolles 17^{ème} au Nord-Ouest, Paris Rive Gauche 13^{ème} au Sud Est, Paris Nord-Est 18^{ème} et 19^{ème}, Boucicaut 15^{ème} au Sud-Ouest.

En 2014, nous donnerons encore la priorité au logement, en consentant un effort financier majeur, en consacrant 407 M€ en faveur du logement social pour financer au moins 7 000 logements, 12 M€ pour la lutte contre l'insalubrité, 1,6 M€ pour l'hébergement d'urgence. Tous les bailleurs sociaux devront faire un effort substantiel pour viser la stabilisation des loyers en 2014 pour l'ensemble des locataires, conformément au bouclier social. Alors que l'aide personnalisée au logement pourrait être gelée au niveau national, la Ville revalorisera significativement (+ 5 %) ses propres dispositifs d'aide au logement : les aides Paris logement, Paris logement famille et Paris logement famille mono parentale. En outre, l'objectif des 1 000 logements captés dans le secteur privé pour « Louez solidaire » sera atteint en 2014, proposant une alternative digne à l'hébergement en hôtel. Enfin, la Ville restera très engagée à trouver des solutions d'hébergement pour les personnes sans domicile. Le financement de 2 014 places d'hébergement nous permet désormais de disposer de 3,68 places d'hébergement pour 1 000 habitants, quand ce taux est aujourd'hui en Ile-de-France de 1,68.

3. nous continuerons à placer la question de la prévention et de la sécurité au cœur du vivre ensemble

L'épanouissement des Parisiens suppose l'engagement des pouvoirs publics en matière de prévention et de sécurité. Nous poursuivrons ainsi notre politique ambitieuse, juste, réparatrice et protectrice pour toutes celles et ceux qui habitent, travaillent ou visitent Paris. En 2014, nous renforcerons la présence de nos effectifs sur les nouveaux espaces de vie ouverts tels que les Berges de Seine, la place de la République et les pelouses d'Auteuil. La DPP sera ainsi confortée, en pleine cohérence avec ce que nous avons entrepris depuis 2001, puisque les effectifs des inspecteurs de sécurité sont passés de 459 au 31 décembre 2000 à 624 aujourd'hui.

Pour faire face à la perte de 1600 fonctionnaires de terrain entre septembre 2009 et 2012 dans les vingt commissariats parisiens, et sans attendre les renforts en effectifs que nous avons demandés, nous allons continuer notre travail avec la Préfecture de Police et l'autorité judiciaire, en impliquant encore davantage les services municipaux. En particulier, notre action sera toujours plus déterminée dans les zones de sécurité prioritaires des 18^{ème} et 19^{ème} arrondissements, et nous serons prêts à relever le défi de l'éventuelle création d'une troisième Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP). En 2014, la contribution de Paris au budget spécial de la Préfecture de Police s'élèvera à près de 308 M€, soit une augmentation de plus de 50 % depuis 2001. Nous développerons donc les dispositifs de prévention de la récidive et accueillerons dans de nombreux services de la Ville des personnes condamnées à des travaux d'intérêt général, poursuivant ainsi une contribution essentielle aux politiques de réinsertion. La médiation sociale est également appelée à prendre en 2014 une importance croissante sur le territoire parisien. Nous continuerons en outre à soutenir les projets de prévention spécialisée conduits par les centres sociaux et les clubs de prévention. Enfin, le dispositif « Ville-Vie-Vacances », qui permet à des jeunes en difficulté de bénéficier d'activités adaptées, sera renforcé.

4. nous continuerons à inscrire l'essor de Paris dans son cadre métropolitain

Notre effort de solidarité est également porté à l'échelle de la Région Ile-de-France et du territoire national pour aider les collectivités qui en ont le plus besoin. En 2014, notre contribution à l'effort de péréquation qu'il s'agisse des dispositifs entre collectivités, dits de péréquation horizontale, ou des dispositifs de répartition des dotations de l'Etat, dits de péréquation verticale, a été massif depuis 2008. Il perdurera en 2014 puisque nos dépenses de péréquation devraient s'élever à plus de 360 M€ en 2014. Paris est ainsi le premier contributeur aux différents fonds de péréquation horizontaux, visant une réallocation des richesses entre collectivités : le FSRIF, créé en 1991, les fonds DMTO en 2011, FPIC en 2012, CVAE en 2013 et le FDRIF qui devrait voir le jour en 2014. Cet effort de solidarité s'accompagne d'échanges constructifs et exigeants avec l'Etat et l'ensemble des collectivités impliquées, pour que les critères retenus soient équitables et permettent la mise en œuvre d'une péréquation soutenable dans la durée.

Enfin, la métropole parisienne est en cette fin d'année 2013 un sujet politique majeur, avec l'examen en seconde lecture par le Parlement, du projet de loi sur les métropoles françaises, qui devrait valider la création de la Métropole du Grand Paris au 1^{er} janvier 2016. Ces transformations institutionnelles consacrent la politique d'ouverture largement conduite par Paris. Elles auront des répercussions fortes dans plusieurs domaines-clefs de l'action municipale comme le logement ou l'aménagement. Dès 2014, notre collectivité parisienne doit préparer ces évolutions, pour garder un temps d'avance et oser le Grand Paris solidaire et ambitieux de demain.

III. Préserver l'assise financière et les marges de manœuvre de la collectivité

Alors que plusieurs incertitudes pèsent sur nos recettes, le BP 2014 est guidé, comme les années précédentes, par les principes de prudence et de sincérité. En 2013, les transactions immobilières sont en baisse de 25%, après la reprise constatée sur la période 2010-2012. En 2014, nous ferons à nouveau le choix de la prudence en adaptant notre inscription budgétaire de fiscalité immobilière aux recettes effectivement encaissées au cours de l'année 2013. Même si la possibilité est ouverte aux collectivités pour 2014 nous faisons le choix de ne pas augmenter les prélèvements fiscaux sur les transactions immobilières dans la capitale. Dans le même temps, conformément à nos engagements, nous n'augmenterons pas non plus les impôts en 2014. L'Etat nous a fait part récemment de ses prévisions de recettes pour la CVAE, taxe créée sous le précédent gouvernement pour remplacer la taxe professionnelle : nous devons probablement constater une baisse significative de cette recette pour 2014, d'environ 200 M€ par rapport à nos encaissements en 2013, soit une baisse probable de près de 50 M€ entre le BP2013 et le BP2014. Ce niveau d'encaissement résulterait d'un phénomène national, sans rapport avec l'évolution du nombre d'entreprises présentes sur le territoire parisien. Cela ne nous empêchera pas de trouver les voies et moyens du bouclage de notre budget. La robustesse de ce chiffre demande à être confirmé : nous avons saisi les services de l'Etat pour obtenir des explications sur le caractère imprévisible et variable de cette recette. Une optimisation fiscale de grande ampleur de la part de certains secteurs d'activités (banque, assurances) n'est pas à exclure. Nous demanderons dans ce cas solennellement à l'Etat de prendre ses responsabilités alors que le projet de lois de finances est en discussion au Parlement. Néanmoins, le BP 2014 assurera à nouveau la pérennité de nos mesures de bonne gestion : nous autofinancerons ainsi deux tiers de nos dépenses d'investissement, grâce à une épargne brute de 450 M€, des ressources propres importantes avec un objectif de cessions foncières de 175 M€ et une dette inférieure à 4Mds€ à fin 2014, soit un taux d'endettement qui reste sensiblement inférieur à 50 %, conformément à nos engagements.

1. Nos choix financiers solides continueront de garantir la soutenabilité de nos finances...

Les règles que nous nous sommes imposées en matière d'autofinancement de nos investissements ont largement contribué à la qualité de notre gestion depuis 2001, et nous ont permis de faire face aux difficultés, comme le retournement du marché immobilier parisien en 2008-2009 qui a vu nos recettes de fiscalité immobilière chuter de 84 M€ puis de 209 M€. Nous avons su accroître nos ressources propres en valorisant notre patrimoine (renégociation de nos contrats de concessions qui ont multiplié nos recettes par deux sur les plus gros contrats depuis 2001, cessions des biens fonciers inutiles aux Parisiens avec un objectif de 150 à 200 M€ de recettes par an), pour pérenniser notre capacité d'autofinancement. Ainsi, depuis 2001, nous avons pu autofinancer nos dépenses d'investissement à près de 85 % en moyenne (en maintenant un niveau moyen d'épargne brute de 650M€).

Nous avons aussi voulu financer nos investissements par un recours très raisonnable à l'emprunt (15 %), dans le souci de préserver les intérêts des générations futures. Au 1^{er} janvier 2013, l'encours de dette bancaire et obligataire s'élève à 3,162 Mds€. Nous n'empruntons que pour investir, et non pas pour financer des dépenses de fonctionnement courant. Notre endettement reste donc modéré et nos choix stratégiques en matière d'autofinancement nous permettent de financer notre programme de mandature tout en demeurant très loin des niveaux d'endettement des autres grandes villes françaises : fin 2012, le taux d'endettement parisien est de 41 %, contre 78 % en moyenne pour les communes de plus de 100 000 habitants notamment 163 % pour Marseille. Nous avons constamment cherché à obtenir les meilleures conditions financières possibles pour nos emprunts, grâce à une gestion active de la dette, la négociation de taux d'emprunt à de bonnes conditions, la diversification de nos sources de financement (la mise en place d'un programme obligataire et d'un programme de billets de trésorerie a permis des économies estimées à 260 M€) et l'absence de recours aux emprunts toxiques. Les actions menées depuis 2001, ont permis de maîtriser significativement les frais financiers, qui ont progressé de seulement 20 M€ hors inflation, grâce à la mise en place d'un objectif de gestion en trésorerie zéro, qui a permis de ramener le solde de trésorerie moyen sur la période 2002-2013 à 40 M€ contre 430 M€ en 2001, soit des économies de frais financiers de l'ordre 120 M€ pour la période 2002-2013.

En outre, nous avons veillé à ce que les Parisiens restent les Français parmi 100 premières villes, les moins imposés. Les taux d'imposition sont restés modérés et n'auront été augmentés que deux fois depuis 2001, conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale de 2008 (+ 9 % en 2009 puis + 8 % en 2010). Par ailleurs, a été créée en 2009 une taxe foncière départementale pour financer la politique sociale, le Département

de Paris étant le seul en France à la faire financer uniquement par les locataires. Le taux retenu de 3 % est resté très bas, quand la moyenne des départements français s'élève à 10 %.

Nos recettes fiscales ont augmenté depuis 2001, quatre facteurs l'expliquent. La principale source de l'augmentation de notre produit fiscal est d'abord l'évolution des bases décidée chaque année par le Parlement pour toutes les collectivités de France (+ 20% de 2001 à 2012). Le deuxième facteur est lié à l'évolution du nombre des contribuables : Paris, qui avait perdu 170 000 habitants avant 2001 en a regagné 118 000 en 10 ans après 1999, élargissant la base fiscale de notre collectivité. Nous ne pouvons qu'être fiers de cette vitalité démographique retrouvée de Paris. Enfin, cette évolution reflète la croissance de la richesse produite sur notre territoire : Paris est une ville attractive qui compte désormais 82000 entreprises de plus qu'en 2001. Les augmentations de taux enfin, décidées par la municipalité et annoncées aux Parisiens en 2008, entrent pour moins d'un tiers dans cette évolution globale. En moyenne annuelle, elles ont eu un impact de moins de 1% par an sur les deux mandatures. Il est nécessaire de rappeler que depuis 2001, l'évolution de la taxe d'habitation et des taxes foncières repose principalement sur la revalorisation des bases votée par le Parlement. C'est dans ce contexte que nous sommes engagés sur la fixité de nos taux en 2014, bien que le Gouvernement ait ouvert aux départements la possibilité d'augmenter les taux de la fiscalité immobilière.

C'est ainsi qu'en dépit d'un contexte de crise durable qui a pesé sur nos dépenses sociales, des transferts de compétences mal compensés, la baisse des dotations de l'Etat et la hausse de notre contribution à l'effort de péréquation, notre gestion financière prudente et soutenable nous a permis de ne jamais revoir notre ambition à la baisse : le mouvement de Paris ne s'est pas arrêté et les Parisiens ont pu bénéficier constamment de nouveaux services.

Notre bonne gestion est systématiquement reconnue par les organismes indépendants, comme les agences de notation et la Chambre régionale des comptes, et leurs récentes analyses confortent la bonne situation financière de la collectivité aujourd'hui et ses marges de manœuvre pour l'avenir. Ainsi, en septembre 2013, l'agence de notation Fitch a confirmé la note « AA + perspective stable » attribuée Paris, la meilleure possible pour les collectivités locales aujourd'hui, qui ne peuvent recevoir une note supérieure à celle de l'Etat. L'agence Fitch salue notamment la gestion « prudente » de la dette de Paris, « la qualité de son cadre de gestion financière » et le « suivi attentif » des nombreux organismes qui lui sont rattachés, rappelant « la pression fiscale et les taux de fiscalité directe restent modérés par rapport aux grandes villes françaises ». Elle souligne aussi que Paris, la plus grande administration locale de France, est aussi « l'une des plus modernes ». En octobre, l'agence Standard & Poor's a confirmé également notre note « AA+ » et reconnu que la note intrinsèque de Paris, sans la règle selon laquelle une collectivité ne peut être mieux notée que l'Etat serait « aaa ». Elle souligne « la gouvernance et la gestion financière très positives de la Ville », qui ont un impact sur sa note grâce à une gestion de la dette « prudente » et « des objectifs budgétaires clairs sur la mandature ». Elle estime que Paris fait partie « des capitales européennes les plus attractives et les plus compétitives et relève elle aussi que « la Ville a renforcé la capacité de son administration en particulier en matière de gestion des risques et de maîtrise des dépenses. » Le récent rapport de la Chambre régionale des comptes sur l'évolution des marges de manœuvre de la collectivité parisienne confirme quant à lui la « politique de maîtrise budgétaire déterminée », le « cadrage budgétaire strict » que s'est imposé la Ville « pour la fixation de l'équilibre budgétaire qui combine modération fiscale et taux élevé d'autofinancement en limitant le recours à l'endettement », le « maintien d'objectifs ambitieux en matière de politiques d'équipements publics » et les efforts de « maîtrise des dépenses (stabilisation des effectifs, économies sur les charges à caractère général, optimisation des recettes, réorganisation des services) ».

2. nous poursuivrons la modernisation de notre administration qui nous a permis de maîtriser nos dépenses au bénéfice des services rendus aux Parisiens.

L'évolution de la structure de nos dépenses révèle l'étendue de nos efforts. En effet, la proportion des dépenses de masse salariale et de charges de fonctionnement a baissé dans notre budget total, nous permettant de disposer de plus de marges de manœuvre : les dépenses de personnel représentent aujourd'hui 34 % contre 38 % du budget total en 2001, les charges de fonctionnement courant 15 % en 2013 contre 18 % en 2001. Nous avons contenu la progression de nos dépenses de personnel tout en maintenant notre niveau d'emplois et en redéployant les effectifs pour assurer le fonctionnement des nouveaux équipements et services. Nous avons résolument agi pour réduire nos charges de fonctionnement courant, sans jamais rogner la qualité des services rendus aux Parisiens. La progression des subventions versées aux associations s'est élevée à +1% par an depuis 2006, marquant des efforts de redéploiements significatifs

Nous persévérons dans cet effort de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement avec 50 M€ d'économies supplémentaires en 2014 pour concentrer les dépenses sur les projets utiles aux Parisiens et contribuer à la nécessaire maîtrise des dépenses publiques. L'année prochaine, nous réduirons encore de 3 M€ les dépenses des fonctions support : les dépenses de la DICOM continueront à diminuer, la baisse des dépenses d'éclairage public grâce au marché de performance énergétique se poursuivra (-0,6 M€). La gestion écologique des espaces verts et la baisse des dépenses d'arrosage permet une économie de 0,5 M€. La réforme du mode de financement des caisses des écoles, avec pour préoccupation de maîtriser la dépense en améliorant parallèlement la qualité de l'alimentation des enfants, permettra quant à elle une réduction des coûts de 1,5 M€. La renégociation des baux et des résiliations permettent un gain de 1,2 M€ sur les dépenses de loyer.

Nous avons également mis en œuvre des plans d'économies et de rationalisation de nos dépenses de fonctionnement courant. Entre 2001 et 2012, les frais de téléphonie fixe et mobile, affranchissement, papier, abonnements, fournitures, petit équipement ont été réduits de 17 % et le budget alloué aux dépenses de catalogue, imprimés, publications, foires et expositions a baissé de 29 %. Les crédits de la direction de la communication ont quant à eux été divisés par deux et les dépenses événementielles par trois depuis 2001. Les mairies d'arrondissement ont également participé aux efforts d'économie, avec notamment une diminution des frais d'affranchissement de 10 % entre 2008 et 2013.

Dans le même temps, nous avons conduit des réformes importantes dans l'organisation de la Ville avec notamment la modernisation informatique, la création de la Direction des Achats, la centralisation de la fonction bâtiment apportant une réponse globale et adaptée à la gestion des équipements, la déconcentration des services dans les arrondissements au plus proche des usagers et des attentes, la rationalisation de la fonction immobilière saluée par la dernière Mission d'Information et d'Evaluation sur le domaine public et la mutualisation de la fonction comptable accélérant notre délai de paiement auprès des entreprises. Nous avons su adapter et réviser nos modes de gestion des services publics, avec entre autres la création de l'Etablissement Public des Musées en 2013, qui contribue à rationaliser l'organisation et la dépense, mais aussi à accroître le rayonnement des musées parisiens, ou la remunicipalisation de l'eau avec la création d'Eau de Paris, qui a conduit à la baisse significative et durable du prix de l'eau potable.

Offrir aux Parisiens des services publics modernes ne peut s'envisager sans le concours des agents de la collectivité. L'amélioration du pouvoir d'achat, des carrières et des conditions de travail des agents de la collectivité demeure ainsi une priorité majeure du budget 2014 avec la mise en œuvre de trois mesures fortes :

- L'attention aux déroulements de carrière des agents sera maintenue, avec la prise en compte au budget 2014 de l'avancement accéléré d'échelons permettant une progression de carrière plus rapide des agents ; l'année 2014 sera en outre marquée par l'application au sein de la collectivité des mesures de revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C décidées par le Gouvernement représentant un effort budgétaire de 20M€. Le budget 2014 confirme également l'engagement porté par l'Exécutif et le conseil de Paris dès décembre 2012, de réaliser un vaste plan de déprécarisation de personnels, avec des transformations d'emplois permettant la titularisation des agents concernés.

- L'année 2014 verra également la concrétisation de l'accord-cadre « Ages et générations » signé en 2013 avec les partenaires sociaux, notamment par des actions en faveur de la mobilité professionnelle des agents, avec l'ouverture en début d'année d'un « centre mobilité carrières » à la Direction des ressources humaines. Le développement de formations pour favoriser les parcours professionnels (bilans de compétences et formations passerelles notamment) sera également une forte priorité.

- Enfin, l'attention aux conditions de travail des agents constitue à nouveau en 2014 une priorité majeure de la collectivité. Conformément à l'accord portant sur la santé et la sécurité au travail conclu en 2012 avec les partenaires sociaux, l'action portera tout particulièrement sur la question des locaux sociaux des agents. Ainsi, l'achèvement du recensement de ces locaux et de leur niveau d'entretien, réalisé en 2013, permettra de programmer les rénovations nécessaires en 2014.

La situation financière de la collectivité parisienne reste donc saine en 2014. Les mesures de bonne gestion reconduites en 2014 nous permettront de présenter un budget solide dans un contexte de crise persistante, tout en nous aidant à nous adapter aux nouvelles dispositions prévues par le projet de loi de finances 2014 (hausse de la TVA, poursuite de la montée en charge de la péréquation, baisse des dotations de l'Etat). Elles nous permettent ainsi de conserver notre capacité d'action pour 2014.

Le budget 2014 s'inscrit donc dans la continuité d'une dynamique de 12 années qui se traduit dans la vie quotidienne des Parisiens en termes de progrès social, de vitalité économique et d'avancées culturelles. En tenant malgré la crise les engagements contractés en 2001 et 2008, mais également en garantissant aux équipes à venir d'importantes marges de manœuvre, il témoigne, en cette année d'élections municipales, d'un attachement indéfectible à la démocratie.

Analyse rétrospective de la trajectoire de la collectivité parisienne depuis 2001 – Annexe au DOB

Notre stratégie de gestion : autofinancer largement nos investissements pour limiter l'endettement

Les règles que nous nous sommes imposées en matière d'autofinancement de nos investissements ont largement contribué à la qualité de notre gestion depuis 2001.

Nous privilégions le financement de nos investissements par la mobilisation de ressources propres importantes (épargne brute et recettes d'investissement). Notre autofinancement s'est élevé en moyenne à 85 % entre 2001 et 2012. L'épargne brute moyenne s'est élevée à 650 M€ sur la même période. Notre capacité de financement a été systématiquement supérieure à 1 Md€ depuis 2006.

Nous avons voulu financer nos investissements par un recours modéré à l'emprunt (15%). Notre capacité de désendettement est de 4 ans fin 2012 et notre endettement restera inférieur à 50 % des recettes réelles de fonctionnement à la fin de la mandature.

Nous n'aurons ainsi augmenté les taux d'imposition que deux fois depuis 2001 (9% en 2009 et 8% en 2010) et créé en 2009 une taxe foncière départementale pour financer la politique sociale, le Département de Paris étant le seul en France à la financer uniquement sur les locataires. Mais nous avons choisi un taux extrêmement bas de 3 %, contre une moyenne de 10% pour les départements français. Par ailleurs, nous nous sommes d'ores et déjà engagés à ne pas augmenter les impôts en 2014.

Nous avons ainsi démontré, grâce au maintien de nos règles de bonne gestion respectueuses du contribuable parisien, notre capacité renouvelée à dégager des marges de manœuvre. Ainsi, pour faire face aux contraintes externes (chute de la fiscalité immobilière en 2008-2009, progression des dépenses sociales en période de crise, montée en charge considérable de la péréquation, baisse des dotations de l'Etat), nous avons proposé chaque année des plans d'économies en cohérence avec nos politiques (modernisation de notre administration, objectifs du Plan climat, réorientation des efforts à destination des Parisiens), des réformes que nous avons mises en œuvre, et qui continueront de porter leurs fruits, et donc notre capacité à dégager des marges de manœuvre dans toutes les situations. Ces règles que nous avons suivies nous ont permis de maintenir de bons résultats tout en doublant les moyens consacrés aux Parisiens les plus fragiles (l'effort social de la collectivité parisienne a doublé).

Le budget 2014 sera conforme à ces mesures de bonne gestion. Notre capacité de financement est préservée et notre endettement maîtrisé, conformément aux objectifs fixés.

Nos investissements

		Programme de mandature = 9,3 Mds€					
Grands secteurs	Rubrique	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	Prévision 2013	Projet de BP 2014
Action économique & sociale	Action Sociale, Enfance et Santé	63 M€	58 M€	74 M€	95 M€	137 M€	1 403 M€
Total Action économique & sociale		63 M€	58 M€	74 M€	95 M€	137 M€	
Culture	Affaires Culturelles	97 M€	64 M€	47 M€	74 M€	97 M€	
Total Culture		97 M€	64 M€	47 M€	74 M€	97 M€	
Enseignement & Innovation	Affaires Scolaires	111 M€	118 M€	135 M€	114 M€	131 M€	
	Enseignement Supérieur - Recherche et Innovation	52 M€	47 M€	75 M€	52 M€	53 M€	
Total Enseignement & Innovation		162 M€	165 M€	210 M€	166 M€	184 M€	
Jeunesse & Sport	Jeunesse	5 M€	8 M€	9 M€	6 M€	26 M€	
	Sports	58 M€	42 M€	92 M€	118 M€	120 M€	
Total Jeunesse & Sport		63 M€	50 M€	101 M€	124 M€	146 M€	
Logement	Logement et Habitat	510 M€	436 M€	399 M€	433 M€	506 M€	
Total Logement		510 M€	436 M€	399 M€	433 M€	506 M€	
Transports	Voirie et Déplacements	163 M€	286 M€	329 M€	330 M€	238 M€	
Total Transports		163 M€	286 M€	329 M€	330 M€	238 M€	
Urbanisme & Cadre de vie	Propreté et Environnement	19 M€	25 M€	17 M€	24 M€	27 M€	
	Parcs, Jardins et Espaces Verts	34 M€	32 M€	33 M€	40 M€	61 M€	
	Urbanisme	198 M€	238 M€	216 M€	226 M€	205 M€	
Total Urbanisme & Cadre de vie		251 M€	296 M€	266 M€	291 M€	293 M€	
Divers domaines d'intervention*		152 M€	123 M€	125 M€	147 M€	145 M€	
Total divers domaines d'intervention		152 M€	123 M€	125 M€	147 M€	145 M€	
Total		1 461 M€	1 477 M€	1 552 M€	1 662 M€	1 746 M€	

* La rubrique « Divers domaines d'intervention » regroupe principalement les dépenses en faveur du commerce et de l'artisanat (marchés...), le Schéma directeur des implantations administratives (SDIA), les travaux d'entretien récurrent du patrimoine, l'acquisition de matériel (y compris informatique) et de mobilier pour les directions. S'y ajoutent notamment les subventions versées à la PP et la BSPP ainsi que la dotation d'investissement des mairies d'arrondissement.

Analyse financière rétrospective de la collectivité parisienne depuis 2001

	CA 2001	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012
Recettes réelles de fonctionnement	4 609	4 664	5 006	5 331	5 576	5 804	6 004	5 894	6 163	6 609	7 816	7 895
<i>hors FNGIR</i>										6 609	6 931	7 002
Dépenses réelles de fonctionnement	3 899	4 062	4 317	4 740	4 893	5 117	5 315	5 502	5 673	5 812	6 950	7 138
<i>hors FNGIR</i>										5 811	6 066	6 245
Épargne brute	710	602	689	590	667	687	689	391	490	797	866	757
Recettes réelles d'investissement	227	235	376	279	300	874	916	955	793	457	495	577
Capacité de financement des investissements	937	837	1 065	870	966	1 561	1 605	1 347	1 283	1 254	1 360	1 334
Dépenses réelles d'investissement	659	884	938	1 135	1 274	1 718	1 901	1 587	1 463	1 477	1 551	1 662
Besoin de financement	28	189	56	414	475	310	367	378	300	348	375	528
Variation de la dette	-306	89	-68	0	439	297	287	193	155	215	197	327

